

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 30 janvier 2023 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 30 janvier, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 24 janvier 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Pierre Agresti.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Ménéghin-Caprio Véronique à Caroline Fiorucci.

Votants : 36

Eric Bernard est désigné secrétaire de séance

Approbation des comptes rendus des conseils des 14 novembre et 12 décembre 2022

☞ **Adoptés à l'unanimité**

Présentation de l'Opération de Revitalisation de territoire dans le cadre de Mens – Petites villes de Demain

Présentation effectuée par Amandine Bouttin Delus : 04.76.34.80.73 ou 07.89.20.08.73

L'opération a débuté en avril 2021 avec la signature d'une convention d'adhésion pour aboutir à la convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) signée le 16 décembre dernier pour une durée de 5 ans. Il s'agit d'un programme conçu par l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) pour accompagner les petites communes dans la mise en œuvre de leurs projets de revitalisation des centres bourgs et qui participe au développement des territoires ruraux en améliorant à la fois la qualité de vie des habitants tout en accompagnant la transition écologique. Ce dispositif est fait pour des communes de moins de 20 000 habitants.

Arrivée de Sabine Campredon, Caroline Fiorucci, Eric Furmanczak, et Sébastien Besnard

Un état des lieux a été effectué pendant 9 mois pour arriver à un diagnostic permettant à la commune de Mens d'être revitalisée et dont le centre bourg est placé au cœur du projet. De nombreuses fiches actions ont été définies dans la convention.

L'ORT se décline en 4 axes à partir d'un axe transversal qui consiste à favoriser la transition écologique et la résilience.

- Axe 1 : accompagner la réhabilitation du bâti ;
- Axe 2 : Favoriser l'animation de la vie locale et un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 : Valoriser les patrimoines et les espaces publics ;
- Axe 4 : Améliorer les conditions de mobilité.

En ce qui concerne la gouvernance, le comité local de projet ORT se réunit au moins 2 fois par an de manière à suivre l'avancement du dispositif et de décider des évolutions du projet.

Les enjeux de cette opération sont d'adapter la transition énergétique sur les logements anciens tout en s'appuyant sur les atouts historiques patrimoniaux de Mens et, en matière d'économie et de tourisme, de renforcer l'attractivité du territoire en valorisant le développement économique en répondant aux besoins d'emploi. Une réflexion est en cours sur le rabattement vers la gare de Clelles afin de renforcer l'attractivité du centre bourg.

Plusieurs actions sont programmées dès cette année. Ainsi, en matière de réhabilitation du bâti, l'OPAH d'amélioration de l'habitat de Mens va être lancée et la rénovation des bâtiments communaux va être engagée.

En matière d'animation de la vie locale et de développement économique et commercial équilibré, les projets de tiers-lieux dans l'ancienne trésorerie publique et d'étude commerciale afin d'évaluer le potentiel d'évolution vont être lancés.

Christian Roux demande s'il est possible de labelliser plusieurs communes sur un même territoire.

C'est en effet possible ; S'agissant d'une politique de long terme, d'autres communes peuvent rejoindre ce dispositif par avenant. La signature se fait au niveau de l'intercommunalité et il peut être envisagé de labelliser 2 voire 3 communes répond Amandine Bouttin-Delus. Néanmoins, la commune doit présenter des enjeux d'offres de service et d'identification territoriale.

Eric Furmanczak indique que Monestier de Clermont est sur liste d'attente. La demande a été faite mais la candidature n'a pas été retenue.

Jérôme Fauconnier suggère de se rapprocher de l'existant ce qui permettrait d'avoir accès au dispositif.

Pierre Suzzarini précise que la commune de Mens a été labellisée mais comme elle est dans l'EPCI, des interactions sur des thèmes tels que tiers lieux et de mobilités restent possibles. Ce dispositif s'adresse aux communes qui ont des fonctions de centralité mais également à des communes autres que la commune centre du canton. Chacune, à son échelle, a des difficultés notamment en matière d'habitat.

Selon Amandine Bouttin-Delus, l'intérêt de ce dispositif nouveau est d'être évolutif et intégrateur et de pouvoir se nourrir de tout ce qui remonte des territoires. Tout est à inventer, tout peut se construire et il est possible d'interagir et rajouter des actions. Elle propose de faire l'intermédiaire et invite chacun à la contacter si besoin. Jérôme Fauconnier précise que chaque commune est responsable de la mise en œuvre des fiches-actions qu'elles ont élaborées. La CCT s'assure de la cohérence du dispositif avec la politique territoriale. Il remercie Amandine Bouttin-Delus pour sa présentation.

2023.01 – Contrat d'assurance des risques statutaires

Considérant, la décision unilatérale de l'assureur précédent de mettre un terme de manière prématurée au contrat groupe d'assurance statutaire, le CDG38 a été contraint d'organiser sur un calendrier très serré un appel d'offres, afin de proposer une couverture en matière de risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023. Le marché a été attribué au groupement Sofaxis / CNP.

Il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CDG38 à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026, pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC.

Les risques garantis sont :

- Accident de travail / maladie professionnelle
- Maladie ordinaire
- Temps partiel thérapeutique
- Longue maladie / maladie longue durée
- Disponibilité d'office
- Maternité / paternité / adoption
- Décès

Les options retenues proposées sont les suivantes :

- **Agents CNRACL** : assurance sur traitement indiciaire + NBI
Décès, maternité, paternité, adoption, accident du travail et maladies professionnelles, longue maladie et longue durée : sans franchise
Maladie ordinaire : franchise de 30 jours
Taux de cotisation = 5.25%
- **Agents IRCANTEC** : assurance sur traitement indiciaire + NBI + un forfait de charges patronales de 40%
Décès, maternité, paternité, adoption, accident du travail et maladies professionnelles, longue maladie et longue durée : sans franchise
Maladie ordinaire : franchise de 20 jours
Taux de cotisation = 1,15%

Le coût global prévisionnel pour 2023 est 85 500 €.

Pour information, en 2022 le coût du contrat s'élevait à 75 000€ pour 74 000€ d'indemnisations perçues.

S'ajoutent les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, soit 3 147.52€

Vote : Contrat d'assurance des risques statutaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.02 – Maison de santé pluridisciplinaire de Mens – Convention de servitudes CCT/consorts Nicolas

Par délibération en date du 14 novembre 2022, le conseil communautaire a approuvé la constitution d'une servitude de surplomb perpétuelle pour une largeur de 0,35m du pied du mur au toit afin d'isoler thermiquement par l'extérieur la future maison de santé pluridisciplinaire de Mens,

Après différents échanges entre les consorts Nicolas, le notaire et la CCT, il convient de modifier la convention initiale approuvée afin de préciser les différentes servitudes à constituer ; à savoir :

- **Servitude 1** - servitude de surplomb et empiètement permettant l'isolation par l'extérieur du bâtiment sur une épaisseur de 0,16 mètres hors crépis ou enduit
- **Servitude 2** - servitude de tour d'échelle moyennant une indemnité de 1 400 €
- **Servitude 3** - servitude de jour : Il existe actuellement sur la façade Nord du bâtiment propriété de la Communauté de Communes (fonds servant de la présente servitude), six fenêtres ainsi qu'il résulte du plan ci-annexé. Lors des travaux de rénovation les deux fenêtres inférieures seront supprimées par conséquent, seuls subsisteront quatre fenêtres A titre de servitude réelle et perpétuelle, la Communauté de Communes s'oblige et oblige les propriétaires successifs du fonds servant, à n'installer sur les quatre fenêtres restantes, que des verres dormant, ou opaques, de manière à ce que seule la lumière puisse passer, sans aucun droit de vue sur le fonds dominant, l'existence de ces fenêtres n'ayant pour seul but que d'éclairer l'intérieur du bâtiment. Toute autre modification à apporter sur ces fenêtres ne pourra intervenir qu'avec l'accord du propriétaire du fonds dominant.

Vote : Maison de santé pluridisciplinaire de Mens – convention de servitudes CCT/consorts Nicolas
Adopté à l'unanimité

2023.03 – Action « Accompagnement renforcé des personnes privées durablement d'emploi dans le territoire du Trièves » - Demande de subventions

Récemment habilitée à rejoindre l'expérimentation nationale « Territoire zéro chômeur de Longue Durée », la Communauté de communes du Trièves souhaite désormais renforcer l'accompagnement des personnes privées durablement d'emploi dans le cadre du Comité Local pour l'Emploi mis en place dans le cadre de cette expérimentation. Le projet consiste ainsi à mettre en œuvre durant les années 2023 et 2024 :

- Des actions de sensibilisation et de communication à destination des personnes éloignées de l'emploi (permanences, événements, mailings, liens avec salariés de Pep's Trièves, actions auprès des communes...)
- Un accompagnement individuel et collectif renforcé vers l'emploi et la formation (entretiens, ateliers micro-projet à impacts positifs, visites d'entreprises, immersion dans l'EBE, formations préalables à l'embauche...)
- La validation des parcours d'insertion et orientation via la commission « Parcours Emploi Compétence »
- Le renforcement des réseaux entreprises du territoire permettant de mettre en lumière les besoins d'emplois (identification des solutions d'emploi hors EBE, identification de l'offre d'insertion, réflexion avec les entreprises concernées par les métiers en tensions)
- Le développement de solutions nouvelles sur le territoire permettant la création de nouveaux emplois adaptés aux freins à l'emploi identifiés (études de faisabilité pour développer les activités nouvelles au sein de l'EBE, ateliers d'expérimentation...)
- La mobilisation des acteurs locaux au sein du Comité Local pour l'Emploi.

Les moyens humains qui seront mobilisés pour réaliser ces actions comprendront : l'Animateur-coordonateur du dispositif TZCLD (0,7 ETP), le Directeur du Pôle « Aménagement, Développement et Transitions » (pour 0,2 ETP), la Conseillère Emploi-formation de la Communauté de communes (1 ETP) et un chargé des études de faisabilités (0,75 ETP).

Afin de mobiliser ces moyens humains, il est proposé que la Communauté de communes du Trièves réponde à l'appel à projets du **Fonds Social Européen + « Favoriser l'inclusion active des personnes éloignées de l'emploi »** et sollicite une subvention d'un montant de **157 571, 75 €** pour les années 2023 et 2024.

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Dépenses de personnel	281 378,12	Autofinancement CCT (Dont 62 000 € d'ingénierie déjà pris en charge par la CCT)	176 357, 62	44,77 %
Dépenses indirectes (forfait 40%)	112 551, 25	Subvention FSE	157 571, 75	40 %
		Département de l'Isère	60 000,00	15,23 %
Total	393 929,37		393 929, 37	100%

Uta Ihle ne comprend pas comment il est possible de comptabiliser des temps de travail de personnes déjà en poste.

Jérôme Fauconnier répond qu'il est légitime d'intégrer des dépenses de personnes déjà dans la collectivité ; il s'agit de valoriser leur temps de travail qui constitue un apport à ce projet. C'est un dispositif classique dans les financements européens.

Vote : Action « Accompagnement renforcé des personnes privées durablement d'emploi dans le territoire du Trièves » - Demande de subventions

Adopté à l'unanimité

2023.04 – Animation et gestion 2023-2025 du programme Leader Alpes Sud Isère – Demande de subvention

Pour rappel, le temps d'ingénierie dédié à l'animation et la gestion du programme LEADER est financé à hauteur de 80 % par le FEADER et à 20 % par l'autofinancement, réparti de manière égale, entre les trois Communautés de Communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans.

Dans le cadre du dernier comité de programmation du Leader Alpes Sud Isère, il est proposé au conseil communautaire de présenter un dossier de financement de l'ingénierie pour la période 2023-2025 selon le plan de financement suivant :

Dépenses €		Recettes €		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Dépenses diverses (adhésions, communication, etc.)	2 800 €	FEADER	63 067,04 €	80 %
Frais de personnel	63 319,83 €	<i>Autofinancement public (3 EPCI)</i>	15 766,76 €	20 %
Frais de déplacement (5 % des frais de personnel)	3 165,99 €			
Coût indirect (15 % des frais de personnel)	9 497,97 €			
TOTAL	78 833,80 €	TOTAL	78 833,80 €	100 %

Le conseil communautaire est invité à approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autoriser le Président à solliciter une subvention pour l'animation et la gestion 2023-2025 du programme LEADER Alpes-Sud-Isère.

Uta Ihle s'interroge sur les frais de déplacements qui lui semblent peu élevés.

Jean-Louis Goutel répond que la Région, en tant qu'autorité de gestion, définit la méthode et qu'il n'y a donc aucune autre marge de manœuvre. S'agissant d'une fin de projet, il s'agit essentiellement de temps de gestionnaire ne nécessitant que peu de déplacements. Les enveloppes d'animations ont toutes été consommées et il ne reste que du travail administratif.

Vote : Animation et gestion 2023-2025 du programme Leader Alpes Sud Isère – Demande de subvention

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.05 – Financement des structures gestionnaires des multi-accueils – Année 2023

Il est proposé au conseil communautaire :

- **De fixer**, préalablement au vote du budget 2023, la participation 2023 de la Communauté de Communes du Trièves au fonctionnement des associations gestionnaires des multi-accueils :
 - **Pour l'association triévoise pour la garde du jeune enfant**-multi-accueils de Mens et de Clelles :
 - Subvention de 55 000 € pour l'année 2023 pour la structure de Mens (22 places)
 - Subvention de 30 000 € pour l'année 2023 pour la structure de Clelles (12 places)
 - **Pour l'association SOS Récré** – multi-accueil le P'tit jou et halte-garderie itinérante La P'tite Récré :
 - Subvention de 85 000 € pour l'année 2023 (34 places)
 - **Pour l'association Les Mistouflets**- multi accueil de Gresse en Vercors :
 - Subvention de 25 000 € pour l'année 2023 (10 places)
- **D'inscrire** une réserve au BP 2023 de 20 000 €
- **D'autoriser** le Président à signer les conventions d'attribution de subventions 2023 avec les associations gestionnaires des multi-accueil du territoire.

Vote : Financement des structures gestionnaires des multi-accueils – Année 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.06 – Mission de soutien à la parentalité : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue et d'écoute visant à leur donner les outils nécessaires pour mieux suivre eux-mêmes le travail de leurs enfants.

L'accompagnement à la scolarité s'adresse aussi aux parents dans le souci de renforcer, d'améliorer les relations Familles/École.

Dans le cadre de sa mission de soutien à la parentalité, la maison des habitants « le Granjou », est entrée

dans le dispositif de la CAF et fait partie du réseau des CLAS de l'Isère.

La communauté de communes sollicite la CAF à hauteur de 4645 € et la MSA Alpes du Nord à hauteur de 1 000 € pour financer un CLAS sur Monestier de Clermont avec possibilité de déployer des collectifs d'enfants sur d'autres communes du Trièves. Si l'appel à projet est recevable, une convention tripartite sera signée entre la Communauté de Communes à travers le Granjou, la CAF de l'Isère et l'Éducation Nationale.

Le budget de l'appel à projets se construit comme suit sur l'année scolaire 2022/23 :

DEPENSES		RECETTES	
Prestations extérieures	1000 €	CAF de l'Isère	4 645 €
Documentation	500 €	MSA	1 000 €
Communication	100 €	CC Trièves	6 170 €
Déplacements et missions	500 €		
Frais de personnel	9 715 €		
TOTAL	11 815 €	TOTAL	11 815 €

Claude Didier souligne l'intérêt de ce dispositif et s'interroge sur la possibilité de l'étendre à d'autres secteurs du Trièves.

Eric Fumanczak précise que le but de ce dispositif est de toucher l'ensemble du territoire.

Vote : Mission de soutien à la parentalité : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.07 - « Tour de l'Obiou » - Demande de subventions dans le cadre des travaux sur le sentier de Casse Varnage et la fourniture de signalétique

Rassemblés autour du sommet emblématique de l'Obiou, les territoires du Trièves, de la Matheysine et du Dévoluy ont travaillé ensemble sur un projet d'itinérance pédestre : le « Tour de l'Obiou ».

Une délibération relative à la candidature au programme Espace Valléen 2021-2027 avait été prise par le Conseil communautaire le 7 juin 2021. Les enveloppes financières ont été revues à la hausse suite à l'actualisation des devis de travaux et fournitures.

Ce projet global de « Tour de l'Obiou » se décline au niveau local par un ensemble d'actions sur chaque territoire. Concernant les actions portées par la Communauté de Communes du Trièves, il s'agit de :

- La réalisation de **travaux sur le sentier existant de Casse Varnage** (Saint Baudille et Pipet) afin de permettre aux randonneurs d'évoluer sur un sentier sécurisé et de qualité. Les travaux consistent en la reprise de l'assise par piochage manuel sur certaines portions de l'itinéraire (la *longueur totale cumulée est d'environ 1 000m*), ainsi que la pose de rondins de mélèzes fichés dans le sol et haubanés pour soutenir l'assise du sentier (la *longueur totale cumulée est d'environ 150m*). Vu la configuration des lieux, l'acheminement des matériaux se fera par héliportage. Le montant total des travaux s'élève à 50 000€ HT.
- La **fourniture de signalétique directionnelle** (lames jaunes) pour baliser cet itinéraire selon la charte de signalétique de randonnée du Département de l'Isère. La modification du réseau PDIPR entraîne obligatoirement le changement de lames jaunes sur plusieurs poteaux autour de l'itinéraire afin d'avoir une cohérence dans les indications fournies aux randonneurs (le *nombre de lames jaunes nécessaires est d'environ 120*). Ces lames directionnelles seront installées en interne par la cellule sentier composée du service tourisme et du service technique de la Communauté de Communes du Trièves. Le montant total des fournitures (signalétique) s'élève à 5 000€ HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux sentier de Casse Varnage	50 000 €	Département Isère (52%)	28 500 €
Signalétique Tour de l'Obiou	5 000 €	Région AURA(28%)	15 500 €
		Autofinancement CC du Trièves (20%)	11 000 €
TOTAL	55 000 €	TOTAL	55 000 €

Vote : « Tour de l'Obiou » - Demande de subventions dans le cadre des travaux sur le sentier de Casse Varnage et la fourniture de signalétique

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.08 – Travaux de sécurisation des sentiers de randonnées PDIPR – Belvédère de la Roche : demande de subvention et convention avec le SIVOM du Lac

Intégré au réseau de sentiers PDIPR, le belvédère de La Roche (Commune de Treffort) est un objectif de balade prisé qui offre un magnifique point de vue sur le lac de Monteynard-Avignonet.

Pour sécuriser le belvédère, une barrière en bois posée sur platines scellées dans des ancrages en béton a été installée il y a plus d'une dizaine d'années. Il s'avère aujourd'hui que cet équipement s'est abîmé et ne permet plus de proposer des conditions de sécurité satisfaisantes. Des travaux doivent être engagés afin de déposer et d'évacuer la barrière actuelle, de reprendre les ancrages en béton, d'installer de nouvelles platines et de poser une nouvelle barrière.

Le montant total des travaux s'élève à 5 240 € HT soit 6 288 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département de l'Isère (50%)	2 620 €
Cofinancement SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet (25%)	1 310 €
Autofinancement CC du Trièves (25%)	1 310 €
TOTAL	5 240 €

Le conseil communautaire est invité à approuver :

- La demande de subvention auprès du Département pour ces travaux de sécurisation des sentiers
- La convention précisant les modalités de cofinancement avec le SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet

Vote : Travaux de sécurisation des sentiers de randonnées PDIPR – Belvédère de la Roche : demande de subvention et convention avec le SIVOM du Lac

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.09 – Convention d'objectifs entre la SDH et la CCT dans le cadre de jardins collectifs

Par délibération du 7 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé le lancement de l'opération « Accompagnement à la mise en place d'un jardin partagé à Monestier-de-Clermont ».

Ce projet a été soutenu financièrement par l'Etat, puis par le Département après une nouvelle délibération du conseil le 17 octobre 2022.

Ces financements ont permis la réalisation d'une étude de faisabilité et de mise en œuvre, avec la sélection de plusieurs terrains possibles pour des jardins collectifs (formule ouvrant des contenus plus larges que « jardins partagés » selon échanges avec les habitants), dont deux terrains de la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) sur les sites dénommés l'Oche et les Carlaïres à Monestier de Clermont.

La concertation avec les habitants, dont les locataires de la SDH, peut donc se poursuivre, sous réserve de la signature d'une convention d'objectifs entre la CCT et la SDH (projet ci-joint), relative à l'utilisation de ces terrains.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président de la CCT à signer cette convention d'objectifs et les documents contractuels qui suivront (convention d'usage plus précise, et conventions de gestion avec chaque habitant jardinier).

Vote : Convention d'objectifs entre la SDH et la CCT dans le cadre de jardins collectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.10 – Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles vifvoises – Année 2021/2022

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Vif pour participer aux frais de fonctionnement de la Classe de l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS). 3 enfants domiciliés sur le périmètre de la compétence scolaire de la communauté de communes du Trièves sont accueillis dans cet établissement. Les frais pour l'année scolaire 2021/2022 s'élèvent à 1 458 € par enfant soit au total 4374 € pour les 3 enfants pour la communauté de communes du Trièves.

Alain Vidon informe de la décision de résiliation de la convention pour la cantine scolaire avec un restaurateur de St Maurice en Trièves. Une autre solution a été trouvée afin que les enfants ne soient pas pénalisés. Cette décision sera actée au prochain conseil.

Vote : Convention de participation financière aux charges des locaux scolaires pour les enfants scolarisés dans les écoles vifvoises – Année 2021/2022

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

EP SCOT : Béatrice Vial rappelle l'intervention de Benoit Parent lors du conseil communautaire de novembre dernier. Elle souligne la difficulté de se retirer de ce dispositif ; cela représenterait un travail monumental et en l'absence de SCOT, il n'y aurait plus aucune ouverture possible à l'urbanisation. Nous sommes donc très limités et n'avons pas de solution pour sortir du SCOT.

Joël Zoppé déplore cette forme de prise au piège.

Selon Jean-Marc Bellot, les collectivités n'ont aucun intérêt à ne pas être dans cette dynamique.

Le Président indique que de nombreuses communes en France n'ont pas de SCOT et cite l'exemple de la Matheysine, proche du territoire Trèves, ce qui ne les empêche pas de fonctionner. Dans ce cas, il convient

d'être extrêmement vigilant surtout en matière d'urbanisme. Il lui semble essentiel de ne pas subir la politique du SCOT.

Jean-Marc Bellot répond qu'il appartient aux élus du Trièves de faire entendre leur voix fortement pour ne pas se laisser avaler. C'est aux élus de définir ce qu'ils veulent et de parvenir à le négocier.

Parce que rien n'est acté aujourd'hui, Béatrice Vial souhaite anticiper la réflexion sur un socle partagé d'aménagement qui repose sur 5 axes : changement climatique, ressources du territoire, urbanisme, centralités et mobilités. Pour cela, elle propose la création d'une instance de travail Trièves, composée de représentants de l'EP SCOT, de conseillers communautaires ou de maires afin d'identifier les enjeux du territoire Trièves. Le démarrage des réunions de travail est fixé entre fin mars et début avril prochain. Les personnes intéressées pour participer à cette instance peuvent envoyer un mail à Nathalie Bonato avant le 28 février prochain.

Par ailleurs, il convient de prévoir une conférence des maires pour expliquer le ZAN et se faire une idée précise des conséquences du ZAN sur l'urbanisme.

Claude Didier souligne l'intérêt de cette instance de travail ; il rejoint Jean-Marc Bellot sur l'idée de se mobiliser pour faire remonter nos attentes au SCOT. Il ne lui semble pas opportun de faire un procès d'intention au SCOT sur les erreurs du passé.

Pour Jérôme Fauconnier, il est important de ne discuter que d'urbanisme avec l'EP SCOT car le champ d'intervention du SCOT est l'urbanisme. L'EP SCOT n'a pas à traiter pour nous les problématiques de mobilités ou de changement climatique.

Claude Didier n'est pas d'accord avec le Président ; pour lui, même en matière d'urbanisme, il est important d'évoquer aussi la ressource en eau, le changement climatique... car ces sujets impactent le territoire.

Jérôme Fauconnier répète que ces sujets ne doivent pas être discutés avec l'EP SCOT et qu'il est nécessaire de conserver toute liberté. L'utilité du SCOT est l'urbanisme. Par ailleurs, sur la volonté de démarche ascendante du SCOT, il attend de voir ce qu'il en sera.

Alain Vidon est entièrement d'accord avec le Président. L'urbanisme, c'est les habitants et pas la cartographie. Le territoire doit conserver son libre arbitre. Il déplore que toutes ces grandes technocraties décident à notre place.

Claude Didier regrette que l'on continue d'opposer les règles d'urbanisme aux habitants.

Pour Pierrick Bonnenfant, le fait que tout soit géré par l'EP SCOT rajoute un interlocuteur mais il n'en voit pas forcément un quelconque bénéfice.

Le Président indique qu'un point d'étape sur les sujets discutés à l'EP SCOT sera effectué chaque trimestre lors d'un conseil communautaire. Différents types d'habitats existent sur le territoire, il est donc nécessaire d'avoir une vision claire des implications.

Claude Didier propose d'élargir cette instance de travail à d'autres personnes que des élus afin qu'elles puissent s'exprimer sur le sujet.

Béatrice Vial répond que les conseillers communautaires ou les maires sont bien au fait de ce qui se passe sur leur territoire et possèdent une bonne expérience.

Uta Ihle souhaite également que des personnes non élues intègrent cette instance, ce qui permettrait d'avoir un cercle plus élargi et d'enrichir le débat.

Jérôme Fauconnier rappelle les conséquences sur chacune des communes et notamment en matière d'impact financier, il est donc plus judicieux que seuls des élus participent car ils ont une légitimité. D'autant plus, qu'avec 3% d'élus parmi les 10 000 habitants, il y a une bonne représentativité.

Jean-Marc Bellot informe qu'Aurélié Cohendet souhaite démissionner et demande la procédure à suivre.

Elle doit adresser un courrier recommandé à la fois à la CCT et à l'EP SCOT et ensuite le conseil communautaire désignera un nouveau représentant pour la remplacer répond Jérôme Fauconnier.

Centre de tri et incinérateur : Christophe Drure informe que lors du dernier COPIL la scénographie retenue est celle dont le coût est de 375 000€. Il rappelle les 3 propositions : 500 000€ ; 375 000€ et 250 000€.

Il fait part du problème de revente d'électricité au niveau de l'incinérateur qui devait rapporter des recettes de l'ordre de 40 000€ mais dont les turbines sont tombées en panne. Aujourd'hui, il n'y a donc aucune vente d'électricité mais en raison d'un engagement pris par contrat, les CT ont des pénalités. Un avocat va essayer de défendre la cause des CT.

Pour Jérôme Fauconnier, cette situation illustre le propos précédent ; le Trièves ne pèse pas lourd face à la Métro et aux importantes structures. Le pouvoir de décision échappe de plus en plus aux petites collectivités et il faut donc rester extrêmement vigilant.

Transition écologique : Christian Roux rappelle le séminaire sur la stratégie de transition écologique prévu le 24 février prochain mais dont l'horaire va changer. Il recherche une salle pour l'accueil en soirée entre 18 et 21h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.